



Or, c'est sur la base du lissage de la trajectoire baissière du montant de TFCMA que le réseau des CMA s'est engagé l'année dernière dans un plan de transformation ambitieux à horizon 2027. Il s'agit tout à la fois d'un plan d'économies, de réorganisation et de repositionnement du réseau des CMA, un plan qui doit lui permettre d'ici à 2027 de « faire mieux avec moins » de financement public.

Toutefois, la réussite de cette transformation d'un réseau consulaire exemplaire et responsable passe par une visibilité budgétaire claire jusqu'en 2027. En effet, une accélération de la trajectoire telle que proposée dans le présent texte remettra en question le plan de transformation et fragilisera le réseau des CMA au détriment des entreprises artisanales qu'il accompagne sur tous les territoires.

C'est pourquoi, cet amendement prévoit une baisse pour 2025 de 13,25 M€, sans pour autant remettre en question la trajectoire de moins 60 M€ sur la période 2023-2027.

*Cet amendement a été travaillé avec CMA France.*